

**Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2016**

**POL 8610-40
Problèmes actuels en administration publique
Jeudi 14h00-17h00**

Professeur : Carolle Simard

Descriptif

Identification et analyse des problèmes administratifs et politiques auxquels sont confrontées les administrations publiques. Étude des questions particulières d'organisation, de productivité, d'efficacité, d'imputabilité et de représentativité du secteur public.

Problématique du séminaire

Ce séminaire part du constat que les administrations publiques sont de plus en plus soumises aux demandes citoyennes visant à démocratiser tant l'action de l'État que les institutions administratives qui mettent en œuvre les décisions de politiques publiques. Diverses pratiques de démocratie administrative font désormais partie des mécanismes par lesquels les gouvernements mettent de l'avant l'idée selon laquelle les citoyens ont voix au chapitre dans les processus de décision. Ne mentionnons que les commissions parlementaires, les référendums populaires, les audiences publiques, les mini-publics ou encore les commissions d'enquête. Tous ces nouveaux instruments d'action publique ont-ils pour effet de transformer les administrations publiques en les démocratisant ou, au contraire, s'agit-il simplement d'une nouvelle technique de régulation ?

L'administration des États contemporains va de pair avec la mise en place de nouvelles formes d'action publique. La décentralisation, la déconcentration, les changements d'échelles et les déplacements de compétences administratives sont autant de manières de s'adapter aux interventions pluralistes des différents groupes d'acteurs qui demandent d'être entendus et écoutés.

Ces questions guideront notre réflexion : Que reste-t-il de l'État wébérien ? Les remises en cause de l'État contemporain se traduisent-elles par une transformation de l'administration publique et des institutions administratives ? En quoi la nouvelle gestion publique favorise-t-elle la démocratie administrative si tant est que cette dernière existe ? Quels sont les systèmes d'action particuliers qui prennent forme dans l'environnement contemporain des administrations publiques ? Peut-on parler d'un nouveau paradigme administratif et d'une

évolution consécutive du référentiel d'action publique ? Quelles sont les conséquences administratives d'une demande de plus en plus forte relative à l'action publique de l'intime?

Au cours du trimestre, toutes les questions abordées seront étudiées tant sous l'angle théorique que méthodologique.

Thèmes des rencontres (calendrier provisoire)

Le 8 septembre 2016

Problématique du cours; entente d'évaluation; méthode pédagogique; déroulement des rencontres hebdomadaires;

Le 15 septembre 2016

Retour sur les principaux concepts interrogés par la problématique du séminaire : historique et évolution;

Le 22 septembre 2016

De l'administration bureaucratique à l'administration démocratisée : ses formes et ses limites;

Le 29 septembre 2016

Administration et démocratie : nouveaux rapports (la responsabilité; la confiance; le politique et l'administratif);

Le 6 octobre 2016

La mise en chiffres comparative des performances du secteur public;

Le 13 octobre 2016

Les domaines privilégiés de la démocratie participative;

Le 20 octobre 2016

Travail sur les travaux de recherche (rencontres individuelles);

Le 24 octobre 2016

Semaine de relâche;

Le 3 novembre 2016

L'importance des fonctions publiques et la mise en place de nouveaux instruments d'action publique;

Le 10 novembre 2016

Les finances publiques

Le 17 novembre 2016

Gestion horizontale et modèle wébérien; changements à l'identique? (voir également le séminaire du 15 novembre, POL 9010)

Le 24 novembre 2016

Travail sur les travaux de recherche

Les 1, 8 et 15 décembre 2016

Présentation des travaux

Organisation du séminaire

Chaque séminaire hebdomadaire sera divisé en deux parties. De forme magistrale, la première partie sera consacrée à l'étude des concepts et des principaux cadres d'analyse du paysage administratif. La seconde portera sur la présentation et la critique de textes scientifiques de gestion publique, d'administration publique et de démocratie administrative.

Modalités d'évaluation

1. **Une recension** critique portant sur un des thèmes étudiés au cours du séminaire. La recension doit répondre à ces exigences : comprendre au moins 3 textes d'auteurs différents (article publié dans une revue arbitrée ou chapitre de livre) ; chaque texte doit provenir d'une source différente; chaque texte doit avoir été publié après 2000. Le thème retenu de même que les textes faisant l'objet d'une recension doivent avoir été au préalable acceptés par la titulaire du cours.

Recension : 25%

Date de remise : jeudi, le 20 octobre 2016.

2. Assistance, participation aux séminaires et lectures des textes : 20 %

3. **Travail de recherche** sur une étude de cas (à remettre à la fin du trimestre, soit le 19 décembre 2016)

Recherche et rédaction 35 %

Présentation 20 %

Références bibliographiques

- Allan, Barbara, Luc Juillet, Gilles Paquet et Jeffrey Roy, « E-Government as Collaborative Governance : Structural, Accountability and Cultural Reform » dans *Practicing E-Government : A Global Perspective*, sous la dir. de Mehdi Khosrow-Pour p. 1-15, New York, Idea Group Publishing, 2005.
- Arcy (d'), François, *Les politiques de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien, 2003.
- Borins, Sanford, « The New Management is Here to Stay », *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 38, no 1, 1995, p. 122-132.
- Baudot, Pierre-Yves et Anne Revillard, « Le médiateur de la République : primètré et autonomisation d'une institution », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, no 139, 2011, p. 339-352.
- Bouckaert, Geert, « La réforme de la gestion publique change-t-elle les systèmes administratifs? » *Revue française d'administration publique*, vol. 1-2, nos 105-106, 2003, p. 39-54.
- Bourgault, Jacques (sous la dir. de), *Horizontalité et gestion publique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002.
- Bruno, Isabelle, « La déroute du benchmarking social La coordination des luttes nationales contre l'exclusion et la pauvreté en Europe », *Revue française de Socio-Économie*, vol. 1, no 5, 2010, p. 41-61.
- Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires, *Rétablir l'imputabilité*, vol. 1, 2, 3 et Recommandations, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2006.
- Dye, Thomas R., *Understanding Public Policy*, Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall, 12^e éd., 2008.
- Gagnon, Alain-G. et Olivier de Champlain, « Quebec's Institutional Reconfiguration and the Reengineering Process : Lessons from Ontario », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).
- Goupil, Sylvie, « Gouvernement en ligne et démocratie : vers une mutation de la relation citoyenne à l'État ? », *Politique et Sociétés*, vol. 26, no 1, 2007, p. 27-46.
- Gow, James I., « L'État, le citoyen et l'industrie : le cas de la MIUF », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. 29, no 2, 1996, p. 335-365.
- Hamel, Pierre et Bernard Jouve, *Un modèle québécois ? Gouvernance et participation dans la gestion publique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006.
- Joffre, Patrick, Louise Lemire et Christian Rouillard (sous la dir.), *Gestion privée et management public : une perspective québécoise et française*, Colombelles (France), Éditions EMS-Management et société, 2005.
- Jacquot, Sophie, « La fin d'une politique d'exception L'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », *Revue française de science politique*, vol. 59, no 2, 2009, p. 247-279.

- Juillet, Luc, « The Office of Ethics Commissioner, Accountability and Public Trust », dans *How Ottawa Spends 2004-2005 : Mandate Change in the Martin Era*, sous la dir. de G. Bruce Doern p. 296-316, Kingston et Montréal, McGill-Queen's University Press, 2004.
- Lenihan, Donald G., *Realigning Governance : From E-Government to E-Democracy*, 2002 (en ligne : www.kta.on.ca/KTA_site_RVSD/pdf/ch6.pdf).
- Merrien, François-Xavier, « De la gouvernance des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, mars, Paris, UNESCO, 1998.
- Morel, Nathalie, « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des gender studies à l'analyse des politiques sociales », *Sociologie du Travail*, vol. 49, no 3, 2007, p. 383-397.
- Morgan, Gareth, *Images de l'organisation*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université Laval, 1999.
- Muller, Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, Que sais-je ? 7^e ed., 2008.
- Muller, Pierre, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, 2000, p. 189-208.
- Palier, Bruno et Yves Surel, « L'analyse politique de l'action publique : confrontation des approches, des concepts et des méthodes », *Revue française de science politique*, vol. 55, no 1, 2005, p. 7-33.
- Patsias, Caroline, *Une chronique de la démocratie ordinaire*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2016.
- Perrin, Burt, « Bringing accountability up to date with the realities of public sector management in the 21st century », *Canadian Public Administration \ Administration publique du Canada*, vol. 58, no 1, 2015, p. 183-203.
- Peters, B. Guy, et Donald J.Savoie (sous la dir.), *Réformer le secteur public : où en sommes-nous ?* Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et les Presses de l'Université Laval, 1998.
- Peters, B.Guy, et Donald J.Savoie (sous la dir.), *La gouvernance au XX1e siècle : revitaliser la fonction publique*, Saint-Nicolas (Québec), Centre canadien de gestion et Les Presses de l'Université Laval, 2001.
- Revel, Martine et al. (sous la dir. de), *Le débat public. Une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- Rouillard, Christian, Éric Montpetit, Isabelle Fortier et Alain-G. Gagnon, *La réingénierie de l'État*, Saint-Nicolas (Québec), Les Presses de l'Université, Laval, 2004.
- Rouillard, Christian, « Les partenariats public-privé et la reconfiguration de la gouvernance : réflexion sur la construction d'un État entropique », *Les Cahiers du 27 juin*, Hiver/printemps 2006, 3 (1), 33-41.
- Sabatier, Paul A. et Edella Schlager, « Les approches cognitives des politiques publiques : perspectives américaines », *Revue française de science politique*, vol. 50, no 2, 2000, p. 209-234.

- Saint-Martin, Denis, *Building the New Managerialist State. Consultants and the Politics of Public Sector Reform in Comparative Perspective*, Oxford, Oxford University Press, 2004.
- Savard, Jean-François (sous la dir. de), « Les administrations publiques à l'ère du numérique », *Télescope*, vol. 18, nos 1-2, printemps-été 2012 (215 p.)
- Savoie, Donald, « What is wrong with the Nes Public Management ? », *Canadian Public Administration/Administration publique du Canada*, vol. 28, no 1, 1995, p. 112-121.
- Savoie, Donald, *Governing from the Centre : the Concentration of Power in Canadian Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1999.
- Savoie, Donald, *Breaking the Bargain : Public Servants, Ministers and Parliament*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.
- Sfez, Lucien, *Critique de la décision*, Paris, Presses de sciences po, 4è édition, 1992.
- Simard, Carole, « La réforme administrative », dans *La France depuis de Gaulle La Ve République en perspective*, sous la direction de Marc Chevrier et Isabelle Gusse, p. 99-118. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.
- Sintomer, Yves, *Le pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte, 2007.
- Sutherland, S.L., « Gomery : Prequel and Sequel », *Revue gouvernance*, vol. 3, no 1, 2006 (document en ligne).
- Spanou, Calliope, « Abandonner ou renforcer l'État wébérien ? », *Revue française d'administration publique*, vol. 105-106, no 1, 2003, p. 109-120.
- Stone, Bruce, « Administrative Accountability in the Westminster Democracies : Towards a New Conceptual Framework », *Gouvernance*, vol. 8, no 4, 1995, p. 505-526.
- Tholen, Berry, « La participation citoyenne et la bureaucratisation. Le virage administratif à travers le prisme wébérien », *Revue internationale des Sciences administratives*, vol. 81, no 3, 2015, p. 621-640.
- Tournon, Jean (sous la dir. de), *La république antiparticipative. Les obstacles à la participation des citoyens à la démocratie locale*, Paris, l'Harmattan, 2009.
- Tourreille, Julien, « L'impossible création d'un conseil de sécurité nationale à la française », dans *La France depuis de Gaulle La Ve République en perspective*, sous la direction de Marc Chevrier et Isabelle Gusse, p. 263-284.
- Visscher (de), Christian et Frédéric Varone, « La nouvelle gestion publique 'en action ' », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 11, no 2, 2004, p. 177-185.

N.B. : Au cours du trimestre, des titres complémentaires s'ajouteront à cette liste. Par ailleurs, les lectures obligatoires seront précisées au début de chaque rencontre.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.